

LE POLITIQUE

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, LE 14 AOUT.

On écrit de Vienne, le 11 août :
S. A. R. le duc de Bordeaux, pendant son séjour à Vienne, a passé presque toutes ses soirées chez la comtesse Esterhazy, qui est une amie de jeunesse de la duchesse d'Angoulême avec laquelle elle passa les heureux jours de son enfance à Versailles. Elle porte une profonde affection à la branche aînée des Bourbons et surtout à la duchesse d'Angoulême, qu'elle honore comme une martyre. On a remarqué chez le duc de Bordeaux, qui paraît se plaire beaucoup ici, bien qu'il observe le plus strict incognito, une vivacité naturelle qui contraste avec une corpulence peu ordinaire à son âge.
(M. de Souabe.)

— On écrit des frontières d'Italie, 7 août :
D'après ce qu'on apprend de la Sicile le choléra et l'agitation qu'il a produite diminuent d'intensité. Plusieurs correspondances particulières assurent qu'il s'est montré des vaisseaux de guerre anglais sur les côtes de cette île, et qu'ils montrent l'intention d'y établir une station et d'y former une croisière. On ignore quel peut être leur but, mais ils donnent de l'inquiétude au gouvernement napolitain. (Idem.)

ANGLETERRE. — LONDRES, LE 19 AOUT.

On annonce qu'assitôt que le résultat des élections sera connu officiellement, il y aura une prorogation jusqu'au commencement de novembre, époque à laquelle le parlement se réunira pour l'expédition des affaires. La présidence de la chambre ne sera pas disputée, dit-on, à M. Abercromby. On assure que si le discours de la reine contient l'allusion même la plus indirecte à des mesures relatives à l'Irlande et à l'Angleterre pour en recommander l'adoption au parlement, un amendement sera présenté dans les deux chambres à l'effet de déterminer les principes et le caractère des mesures que le parti conservateur voudrait accueillir. C'est ainsi, du moins, que s'exprime le *Morning-Herald*; journal d'un tokyisme mitigé.

FRANCE. — PARIS, LE 19 AOUT.

Le roi a reçu de S. M. l'empereur d'Autriche et de S. M. l'archiduchesse de Parme les réponses à la notification du mariage de S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, prince royal, avec Mme. la princesse Héloïse de Mecklenbourg-Schwerin.
— La famille royale, après les manœuvres du camp de Compiègne, se rendra successivement à Amboise, à Randon en Auvergne, et puis pour la seconde fois à Fontainebleau. C'est la première fois que la famille royale toute entière ira visiter l'ancien Bourbonnais.

— On assure qu'avant-hier, à cinq heures et demie du soir, au moment où le roi sortait des Tuileries par le guichet qui fait face au Pont-Royal, un homme assez élégamment vêtu laissa tomber de dessous sa redingote un pistolet qu'il y tenait caché. Aussitôt arrêté par les agents de police, il aurait été conduit à la Préfecture de police, où son arrivée a cependant été tenue secrète. C'est, dit-on, un homme de vingt-huit ans environ et de moyenne taille.
(Débats.)

— Le *Droit* dit que depuis quelques jours il circulait au palais une rumeur vague sur l'arrestation d'un individu qui aurait manifesté l'intention d'attenter aux jours du roi, et donne à ce sujet les renseignements suivants :

« Le sieur C..., entrepreneur de peinture, employait dans ses ateliers une nommé Sergent, qu'il fut obligé de congédier à cause de sa mauvaise conduite. Sergent menaçait d'assassiner le Sr. C... et sa famille. Comme cet homme s'attachait à ses pas, le Sr. C... fit sa déclaration au commissaire de police, et l'autorité reconnut que Sergent avait, à diverses reprises, fait l'apologie d'Alibaud et des autres misérables qui ont attenté à la vie du roi, s'écriant qu'il irait comme eux à la postérité. Il a été arrêté, on a trouvé chez lui un poignard très affilé.

Le *Droit* ajoute que l'instruction a démontré qu'il était étranger à toute opinion politique.

— On a prévenu ce matin le nommé Ferrand de se tenir prêt à partir d'un jour à l'autre pour les États Unis.

— Des lettres de Bourgogne portent que la vigne présente l'espoir d'une récolte magnifique. Les chaleurs qui se prolongent font espérer que le vin sera aussi bon qu'abondant.

— Les journaux ministériels n'ont pas démenti la lettre de Bone qui annonçait que le traité de paix avec Achmet-Bey était sur le point d'être signé; l'un d'eux affirme aujourdhui que l'on est à la veille d'arriver à une conclusion. On en finirait, dit l'écrivain ministériel, avec Constantine comme avec l'occident de la colonie, et au lieu d'avoir sur les deux flancs de nos possessions de fatigans ennemis, on y compterait des alliés plus ou moins fidèles.

— Les journaux légitimistes avaient annoncé que le roi de Piémont, dès qu'il apprit que le choléra s'était déclaré à Gènes, s'était empressé d'aller lui-même inspecter l'état sanitaire de ce pays. Nous avons fait connaître au contraire d'après notre correspondance particulière, que ce voyage de Charles-Albert avait un but politique.

La *Gazette du Midi* du 13, est obligée de convenir « que cette visite paraît avoir eu pour but l'inspection du service plus que toute autre chose, et que le roi a passé plusieurs revues militaires et présidé à de grandes manœuvres. »
(Commerce.)

— Le *Journal des Débats* termine ainsi un article sur les élections, en cas de dissolution de la chambre des députés :

Réunis ou divisés, nous ne croyons donc pas que les divers partis opposés au gouvernement aient chance pour exercer une influence vraiment dangereuse dans les élections. Réunis, leur réunion même décelerait leurs mauvais desseins, et tiendrait les électeurs en garde contre leurs intentions. Divisés, il n'y en a pas un qui puisse espérer attirer à lui l'opinion nationale. Tout, dans l'état intérieur du pays, nous donne la confiance que les élections générales seraient une sanction nouvelle pour la politique de prudence et de modération à laquelle la France doit le calme et la liberté dont elle jouit !

— On a parlé de troubles dans les Abruzzes. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans la *Gazette privilégiée de Milan*, du 12 août :

« Une poignée de gens perdus de réputation était réunie le 24 juillet dernier à Penne, petite ville des Abruzzes, pour y tenter une insurrection; trente gardes et quelques soldats de la milice provinciale ont suffi pour dissiper cet attroupement et rétablir l'ordre. »

Penne ou Pinna est une ancienne ville de l'Abruzzi ultérieure, près de la rivière de Salina, à dix lieues nord-est d'Aquila, quatre nord-ouest de Chieti.

D'après des lettres particulières des frontières des Abruzzes, ce mouvement était réellement politique. Les patriotes de Penne, que la *Gazette de Milan* appelle *gente di pertata* criaient : *Vive la Constitution* ! Ce furent là les symptômes du mouvement de 1820.

Le même journal, dans son numéro du 11, annonce l'arrivée à Milan, le 10 au soir, de M. le comte de Harlig, gouverneur de la Lombardie, de retour de Vienne.

— On a appris il y a quelques jours d'une manière certaine que le gouvernement prussien est toujours un des banquiers du prétendant. Le cabinet de Berlin vient de livrer à une maison de cette ville que nous pourrions nommer 25,000 fusils pour le service de don Carlos, et il a imposé aux agents de ce prince pour unique condition que ces armes ne soient pas transportées sous pavillon prussien en Espagne. On pourra employer ce pavillon pour les faire passer de Dantzick dans le port libre de Hambourg, où commencera l'obligation de recourir pour leur transport ultérieur à un navire dont l'origine ne puisse compromettre la Prusse. La Hollande et peut être la Sardaigne se chargeront de ce bon office pour le prétendant.

— Le comité de l'intérieur s'est occupé aujourd'hui d'un règlement de police pour le chemin de fer de Paris à Saint-Germain. Il serait difficile de prendre plus de précautions pour la sécurité des voyageurs comme pour la régularité du service. La surveillance et l'entretien continu du chemin seront confiés à un nombre très-considérable de gardes-cantonniers. Les machines ne pourront faire plus de cinq trajets sans être visitées. Des soins fort détaillés seront pris pour que l'embarquement et le débarquement des voyageurs s'opèrent dans le plus grand ordre. Un commissaire de police spécial et deux agents sont attachés au chemin de fer, pour veiller à l'exécution du règlement, etc., etc.

— La demoiselle de comptoir d'un des cafés les plus élégants de la rue Vivienne s'est laissée séduire et enlever par un *gant jaune* du balcon de l'Opéra, qui l'a mise à la porte de chez lui le lendemain même de son enlèvement. La pauvre fille, abandonnée, sans ressources, et n'osant plus se présenter nulle part, est montée au cinquième étage de la maison même de son ravisseur, et s'est précipitée par la croisée. On l'a aussitôt transportée à l'hôpital Beaujean, où elle est morte après quatre heures de souffrances inouïes.

On a annoncé, il y a quelque temps, qu'un compositeur allemand très distingué, M. Ett, faisait exécuter à Munich, dans l'église St-Michel où il est maître de musique, les chefs-d'œuvre d'Allegri, de Pergolèse, et surtout du belge Orlando di Lasso que M. Ett affectionne particulièrement. Cet exemple vient d'être imité en France, Mardi dernier, à l'occasion de la fête de l'Assomption, on a entendu à St-Eustache, aux vêpres, les litanies d'Orlando di Lasso. En publiant cette bonne nouvelle, M. Berlioz (*Journal des Débats*) ajoute ce qui suit :

L'exécution de cette musique, qui date de 1550, ne peut manquer d'exciter l'intérêt des artistes et des véritables amateurs. Cet ancien compositeur, qui passa pour le premier de son temps, ne doit son appellation italienne qu'au séjour prolongé qu'il fit au-delà des monts. Son véritable nom fut Roland de Lassus; il naquit en 1520, à Mons, où il fut d'abord enfant de chœur dans la paroisse de St-Nicolas. Plus tard il alla en Sicile, il habita successivement Naples, Rome et Milan. Le roi d'Angleterre, Henri VIII, ce bourgeois

théologien, qui se croyait aussi grand musicien, le regat avec honneur. Il quitta Londres cependant, après un séjour de courte durée, pour se rendre auprès du duc de Bavière qui l'avait nommé son maître de chapelle. Charles IX voulut inutilement le fixer en France en lui offrant le même emploi. Enfin après avoir reçu les distinctions les plus flatteuses de l'empereur Maximilien II, il mourut plein de gloire à Munich, en 1594. Depuis fort longtemps on n'a rien entendu de lui à Paris; l'idée de reproduire aujourd'hui quelques beaux fragmens de cette harmonie du moyen âge fait honneur au maître de musique de Saint-Eustache, et nous l'en félicitons sincèrement.

CHRONIQUE JUDICIAIRE.

COUR D'ASSISES DE SEINE-ET-OISE.

Une jeune fille de vingt ans, d'une figure charmante, dont les yeux sont baignés de larmes, est amenée sur le banc des accusés; ses regards se portent timidement sur les jurés et s'arrêtent avec anxiété sur M. V. lefort, avoué à Versailles, dont elle a invoqué l'assistance. Qu'a donc fait cette jeune fille? Son crime ne doit pas être bien odieux, car ceux qui l'entourent s'efforcent de la rassurer.

Marie Montel, ouvrière en linge, habitait la commune de Sèvres. Elle est l'aînée de cinq sœurs; depuis huit ans, le produit de son travail était consacré aux besoins de sa famille. On conçoit qu'elle n'avait rien encore à la caisse d'épargne. Cependant, laborieuse et sage, elle avait fixé les vœux d'un jeune ouvrier de Paris. Marcel avait obtenu sa main, et le 15 mai dernier devait être pour eux, comme on dit avant le mariage, le plus beau jour de la vie.

Tout cela devait être au mieux; mais il fallait 40 fr.; 40 fr. comptant, pas moins, peut être plus, pour payer ses atours. Son cœur lui disait aussi qu'une cravate de mousseline, attachée par elle le matin des noces serait pour le bon Marcel un gage de souvenir et d'amour. Elle avait bien encore quinze journées de travail, mais elle devait d'abord en donner la moitié à sa mère, le reste ne pouvait produire la somme nécessaire. Cependant Marie est certaine d'avoir avant peu 40 fr. d'épargnes, car, devenue Mme Marcel et trésorière du ménage, elle réunira chaque soir ses 30 sous de journées aux 3 francs que gagne déjà son futur. Mais elle seule peut comprendre le crédit qu'elle mériterait si elle osait le demander : d'un autre côté, comment acheter elle même à crédit avec ces parures de femme, un vêtement d'homme? Elle n'oserait : que faire?

Le 5 mai, après bien des hésitations, Marie passait le pont de Sèvres; elle entra à Boulogne chez Bulmier, marchand mercier, le Wattelin de la contrée. Elle apportait une lettre de Mme. Langlois à l'adresse de celui-ci.

Bulmier était absent. Sa femme tenait seule le comptoir. La dame Langlois était du nombre de ses pratiques. Elle a lu la missive. L'air embarrassé de Marie lui fait soupçonner une supercherie. La marchande remet au lendemain et annonce qu'elle enverra les marchandises chez Mme. Langlois, au val de Meudon; Marie quitte alors la boutique de Bulmier. Elle tremble; elle a compris qu'elle a fait mal... qu'elle a peut-être commis un crime.

Aussitôt le rêve de la jeune fille s'est dissipé. Elle a vu venir de mauvais jours. Plus d'amour, mais des gendarmes; plus de temple d'hyménée, mais une prison dont les portes se ferment sur elle; plus de douces illusions, mais l'insomnie, mais la rugissante clé du geolier qui crie avec l'accusation : « Faussaire, plus de bonheur, faussaire, plus de liberté. »

A l'exposé de ces faits, Marie verse d'abondantes larmes. A la porte, de l'auditoire, Marcel qui n'ose se montrer, pleure aussi.

L'attente du défenseur, et celle toute sympathique de l'auditoire, ont été trompés : après une heure de délibération, les jurés ont apporté un verdict de culpabilité à la simple majorité, avec circonstances atténuantes.

Marie, ramenée devant ses juges, a entendu, sans les comprendre, la fatale déclaration, le réquisitoire du ministère public, et l'arrêt longuement délibéré qui la condamne à un an d'emprisonnement minimum de la peine.

Chacun est surpris de l'apparente insensibilité de Marie en écoutant l'arrêt; mais lorsque la pauvre fille apprend par l'un des gendarmes quel est son sort, elle pousse les cris les plus déchirants, et, tendant les bras à sa mère éplorée, qui, du fond de l'auditoire, veut parvenir jusqu'à elle, elle tombe évanouie; et ses cris de désespoir retentissent longtemps après qu'elle a quitté le banc des accusés. (G. des Tribunaux.)

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On a publié hier soir la dépêche télégraphique suivante :
« Bord-aux, 18 août 1837, 6 heures 1/2 du soir. »

« Suivant le rapport de Buerens et du gouverneur de Daroca, du 13, publié à Saragosse, le prétendant avec quatre bataillons avait passé le 11 à Alembra, et le 12 à Cella, se dirigeant sur la Sierra d'Albarasio. Les huit factions le suivaient.

« Orca était le 10 à Xerica, et marchait sur Téruel. »
Le *Journal des Débats* fait les réflexions suivantes sur cette dépêche :

« La Sierra où chaîne d'Albarazine sépare le Bas-Aragon de la Castille; elle se lie aux chaînes de Molina, de Sono-Sierra et de Guadarrama, près Ségovie; toutes ces montagnes occu-

pent le centre de l'Espagne, à une distance de 20 à 30 lieues au-dessus de Madrid.

La partie nord de ces montagnes est déjà le foyer d'une nouvelle insurrection excitée par la junte carliste de Castille, qui a fait fortifier, comme nous l'avons annoncé dernièrement, le bourg de San-Leonardo, dans la province de Soria. La partie ouest de ces montagnes est occupée par la division carliste qui s'est emparée de Ségovie.

On croit toujours que don Carlos va se porter de sa personne à Soria, tandis que le reste de ses troupes manœuvrerait du côté de Somo-Sierra pour se combiner avec la division de Ségovie. Ce plan est le même que celui que nous avons déjà exposé.

Les chefs carlistes Sanz et Forcadell, en se portant sur Valence et même sur le Grao, qui est le port de cette ville, ont attiré vers la mer les généraux Oraa et Buerens; dès lors, il n'y avait plus personne pour observer en Aragon don Carlos, Cabrera et les autres bandes qui viennent de franchir toutes ensemble les montagnes d'Albarazine pour pénétrer en Castille.

On n'a point aujourd'hui de nouvelles de Madrid, nous ne pouvons donc savoir si les carlistes ont été chassés de Ségovie. Mais la concentration des forces réunies autour de Madrid sous les ordres d'Espartero, forces qu'on peut évaluer à 30,000 hommes, ne laisse plus aucune inquiétude sur la sûreté de cette capitale, et donne même lieu de présumer que l'armée de la reine est en état de reprendre l'offensive avec succès.

— Les journaux de Madrid ont manqué.

— Nous lisons dans un journal du matin la lettre suivante :

« Du 13 août à 5 heures du matin.

On nous annonce que nos troupes, les brigades de Mendez Vigo, Puig Semper et celle d'O'Donnell qui les a rejointes sont devant Ségovie; on ajoute que les carlistes l'ont évacuée en toute hâte, et qu'ils ont pris la direction de Soria avec leur riche butin.

La junte de Castille est installée dans le fameux couvent de San Leonardo, sous la protection de 500 hommes. C'est là que les carlistes paraissent vouloir se concentrer et se fortifier. Mais ils n'y réussissent pas, car le gouvernement est décidé à ne pas leur donner de relâche jusqu'à ce que la junte soit forcée de rentrer en Navarre.

Nous ferons remarquer qu'une lettre de Pampelune du 14 porte que le général Escalera a reçu l'ordre de se porter sur San Leonardo pour disperser la junte carliste et se placer sur la route de Calatayud et Soria. Cette manœuvre, si elle réussit, couperait les communications entre Cantavieja et Ségovie. Jauréguy doit, dit-on, détacher dix bataillons de son corps d'armée pour l'exécution de ce plan.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 AOUT.

Hier, le roi est arrivé de Laeken à une heure. S. M. a assisté au service divin dans la chapelle du palais. Le ministre des travaux publics a travaillé avec le roi, qui est reparti pour Laeken à quatre heures. Il y a eu à Laeken un dîner de 35 couverts.

S. M. le roi est parti ce matin, à 9 heures, pour le camp de Beverloo.

La foule se portait hier à la station du chemin de fer. L'affluence pour la kermesse d'Anvers était immense, malgré l'insupportable chaleur du temps. Le premier départ, composé de 35 waggons, était traîné par deux remorqueurs. Mais à neuf heures, les moyens disponibles ne suffisaient plus à transporter tous les voyageurs. Bon nombre a forcément dû remettre la partie. Des sociétés s'étaient organisées. On les distinguait à leurs costumes et à leurs bannières. Les membres portaient des chapeaux gris, des casquettes roses, chapeaux noirs, etc. Ce convoi était de 40 waggons. Hier soir, 50 waggons sont arrivés; remplis de monde et conduits par deux remorqueurs.

Bruxelles, 22 août (3 heures). — Les valeurs nationales étaient pour ainsi dire l'objet exclusif des transactions; les prix se sont améliorés; Société Générale titres en nom Il. 791 A. certificats au porteur émission de Paris, 167; et argent, point de vendeurs; Société de Mutualité 113 1/8 A. très recherchés, on a fait 113 1/4 au comptant et 113 1/2 fin de septembre; Banque de Belgique 139 et A. Actions réunies, 401 3/4 A.; nouvel emprunt de la Banque Belge, 100 A.

Point d'affaires en chemins de fer français, ils ne sont pas cotés. La liquidation du jour s'est effectuée sans encombre; malgré les fortes fluctuations des fonds étrangers.

L'actif esagnol était très faible; ouvert à 18 1/2 papier, il est tombé à 18 1/4 argent, mais pas plus bas, et après la cote, il reste beaucoup de preneurs.

Primes à un mois 20 dont 1 fait 19 3/4 cotée. Marché des huiles et graines. — Les huiles au comptant toujours très recherchées, celles à terme malgré la hausse du dernier marché d'Amsterdam, n'ont pas monté et restent toujours sans affaires. Les tourteaux continuent à être demandés.

Anvers, (deux heures). — Ardois 18 1/2 3/8 A. au comptant, 3/8 P. au 25. Londres de samedi vient avec 1/2 p. c. de baisse (20 1/2). Il s'est traité assez d'affaires.

LIEGE, LE 22 AOUT.

Nous avons vu avec satisfaction la chambre de commerce de Liège appeler l'attention du roi sur l'embranchement du chemin de fer à établir pour relier la ville elle-même à la grande artère. C'est à ce corps qu'il appartenait de comprendre toute la portée du projet qu'il s'agit de réaliser. On a déjà senti à Bruxelles, mais surtout à Anvers les divers inconvénients qui résultent pour les voyageurs de l'éloignement de la station du centre de ces villes. A Anvers, l'un de ces inconvénients est d'augmenter d'environ un quart, ou un huitième, le prix du transport, car il y a presque nécessité de prendre un omnibus pour achever le voyage, c'est-à-dire pour aller de la station de Borgherout jusqu'à la ville. Cet inconvénient qui est peu grave jusqu'à présent deviendra bien plus sérieux quand il s'agira du transport des marchandises. Tant que le port et les magasins ne seront point réunis au chemin de fer par un embranchement, ce n'est pas exagérer de dire que le transport des marchandises restera à peu près impossible.

Pour notre ville les inconvénients seront les mêmes, car la

station se trouvera assez éloignée des quartiers où s'élèvent nos fabriques et nos manufactures. Notre population industrielle ne jouira donc de tous les avantages de la voie nouvelle qu'alors que le transport des marchandises pourra s'opérer jusqu'à la station facilement et au plus bas prix possible. C'est là un résultat qu'on ne saurait atteindre qu'au moyen de l'embranchement.

Nous ignorons quels sont les plans de MM. les ingénieurs, nous ne savons pas non plus très exactement ce qu'a dit au roi, la chambre de commerce de Liège; mais il nous semble que l'embranchement n'aura toute son utilité que dans le cas où on le prolongera vers la fonderie de canons. Alors la totalité des établissements d'industrie de notre ville se trouvera le plus rapproché qu'il est possible de la route. Si au contraire l'embranchement n'aboutit qu'au port de Cheraivoie, un bon nombre de nos fabriques et manufactures seront privées du voisinage avantageux que nous réclamons pour elles. Il n'y aurait aucun danger à faire traverser la cité, dans sa plus grande longueur, par deux ou quatre lignes de rails, car on sait qu'ils ne sont point destinés à porter des locomotives; mais seulement des waggons traînés par des chevaux. Nous plaçons ici cette observation pour répondre à une objection que nous avons entendue faire.

Il y a déjà plusieurs mois, c'est-à-dire avant qu'on ne commençât les travaux du chemin de hallage, nous avions appelé l'attention de l'administration communale sur l'opportunité qu'il y aurait eu à se mettre en communication avec les ingénieurs du chemin de fer. Il nous semblait que la construction du chemin de hallage devait se combiner avec celle de l'embranchement à la route nouvelle. Il aurait été au moins utile de leur donner communication des plans à l'effet de savoir, si, tels qu'ils sont conçus, ils n'apporteraient aucun obstacle à l'établissement de l'embranchement qui réunit la ville à la station des Guillemins. Après tant d'événements fâcheux dont nous avons été témoins et victimes en faits de travaux publics, c'était la plus précaution qu'il aurait été prudent de ne pas négliger.

En matière de travaux publics, nous avons déjà payés assez cher le droit d'agir aujourd'hui avec beaucoup de circonspection. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le chemin de hallage, tel qu'il est conçu, rendait impossible l'établissement de l'embranchement, on aurait fait à la ville un incalculable dommage. Un tel résultat ne semble pas dans les prévisions, mais cependant nous persistons à croire qu'on aurait bien fait de se mettre en rapport avec les ingénieurs du gouvernement.

La chambre de commerce de Liège aurait pu aussi entretenir le roi de la nécessité de faire activer les travaux préparatoires pour le pont qui doit porter le chemin de fer sur la rive droite de la Meuse. Nous disons les travaux préparatoires, parce que jusqu'ici tous les projets un peu considérables ont été soumis, pensons-nous, à l'examen d'une commission d'ingénieurs choisis dans le corps des ponts et chaussées, et l'on sait que les commissions ne vont pas vite de leur nature. Cependant si l'on doit s'étonner beaucoup de temps avant l'ouverture des travaux pour une construction si importante, et pour laquelle il faut choisir la bonne saison, on risque d'avoir à supporter de nouveaux retards pour l'achèvement complet de la route sur le territoire belge. C'est toutefois une considération qu'il ne faut jamais perdre de vue: quand la voie nouvelle sera terminée dans notre pays, nos voisins de la Prusse auront bien plus de raison encore qu'aujourd'hui de hâter les travaux chez eux. Ils seront alléchés, qu'on nous permette l'expression, par la perspective immédiate d'une prompte et complète communication de l'Allemagne à la mer.

On nous écrit de Huy: « LL. MM. n'ont fait que traverser notre ville, pour se rendre à Namur. Elles ont été complimenter par M. Dautrebant, bourgmestre, l'un de nos maîtres de forges les plus recommandables.

M. le sénateur baron de Comogne s'est rendu, en sa qualité de commissaire de district, dans la commune d'Amay, pour y complimenter LL. MM. à leur passage.

Quoique l'arrivée du roi et de la reine n'ait été annoncée que peu d'heures à l'avance, cependant elles ont trouvé partout les populations rassemblées, et sur tous les points elles ont été saluées des cris répétés de vive le roi! vive la reine!

Arrivées à la commune de Flône, LL. MM. ont été reçues par le bourgmestre, M. Paquet de Flône, avec lequel elles se sont entretenues assez long temps. Cette commune se faisait surtout remarquer par une quantité de drapeaux et de bannières aux couleurs nationales et françaises.

Dans l'adresse lue au nom du conseil communal par M. le bourgmestre, à l'audience de LL. MM., on se rappelle qu'il a demandé avec instance une nouvelle loi sur les distilleries, pour diminuer l'abus des liqueurs fortes. A ce passage, le Roi et la Reine ont donné des marques d'approbation telles que M. le bourgmestre a cru qu'il allait être interrompu par LL. MM.

Le tribunal a prononcé aujourd'hui son jugement dans l'affaire du Pont de la Boverie. L'exception dilatoire proposée par les héritiers Mathieu-Moreau a été accueillie, et l'on a sursis à l'instruction de la cause au fond; jusqu'à l'expiration des délais de trois mois et 40 jours accordés par la loi aux héritiers pour faire inventaire et délibérer.

Ce qu'il y a de remarquable dans cette affaire, c'est que les héritiers Moreau avaient déjà accepté la succession sous bénéfice d'inventaire par déclaration faite au greffe, et qu'il ne semblait pas par conséquent qu'il y eût lieu à leur accorder un délai pour délibérer sur une qualité qu'ils avaient déjà prise.

Dans tous les cas et quel que soit le vœu de la loi à cet égard, il est très fâcheux qu'un simple incident de procédure recule ainsi, de près de 6 semaines, l'examen d'une question à laquelle se rattache tant d'intérêts, alors surtout que le moindre retard peut entraîner des maux incalculables et compromettre à-la-fois la sûreté publique, la fortune de nombreux intéressés, la navigation de la Meuse, et les travaux de fabriques importantes activées par le biez qui passe sous la dernière arche.

Nous empruntons la statistique suivante à un article fort curieux de la *Belgique littéraire et industrielle* sur la *France-Maçonnerie*: En 1737, Paris ne comptait que 4 loges, en 1752, 22. A l'époque de la révolution de 1786, il y en avait plus de 700 en France. Il y en a aujourd'hui plus de 500 dont 290 à Paris, 127 dans les départements et 47 aux colonies et pays étrangers qui reconnaissent la juridiction du grand orient de France. Sa correspondance s'étend jusques dans l'Asie Mineure à Géorgie, le Sénégal, les Indes, etc.

— La nuit dernière on a découvert à Naples un complot contre le gouvernement dans les régiments napolitains cantonnés dans nos environs, ce qui a occasionné plusieurs arrestations, la plupart de sous-officiers, natifs de la Sicile, auxquels il était arrivé de l'argent de source inconnue. La même nuit tous les régiments suisses ont reçu l'ordre de se tenir prêts; il est à espérer que la rigueur des lois mettra bientôt fin à ces coupables projets. Le choléra diminue lentement, il y a encore 20 à 30 cas par jour.

(Gazette d'Angsbourg du 17 août.)

— Une société de secours et d'assurance vient d'être instituée à Breslau. Elle a pour objet d'assurer aux industriels de cette ville des secours dans un moment de gêne, et de leur fournir les moyens de continuer à exercer leur industrie.

COLLEGE DE LIEGE.

DISTRIBUTION SOLENNELLE DES PRIX.

21 août 1837.

Hier a eu lieu à la salle de la Société d'Emulation, une cérémonie toujours intéressante: c'était la distribution solennelle des prix aux élèves de notre collège municipal.

La présence de plusieurs fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire et d'hommes instruits, entr'autres M. le commandant militaire de la province, M. le président de la cour d'appel, M. l'administrateur de l'université, M. Van Hulst, membre de la commission de surveillance, donnait à cette cérémonie quelque chose d'imposant, et attestait aux nombreux parents et amis des élèves, toute la sympathie qu'inspirait le triomphe de cette jeunesse studieuse.

M. Guillery, préfet des études, a ouvert la séance; il a prononcé un discours que nous croyons devoir reproduire dans son entier:

Messieurs,

Chaque année ramène pour le collège, à cette même époque, le devoir de vous entretenir de ses études, de vous exposer l'état de l'enseignement dans ses diverses parties, les améliorations introduites ou à introduire, soit par les méthodes, soit par les procédés, et de vous faire connaître aussi bien que possible notre régime intérieur, nos espérances, nos succès, et quelquefois nos revers.

Le rapport publié récemment, au nom d'une commission spéciale, que le conseil communal en avait chargée, rend ma tâche plus facile, et me permet de me borner aujourd'hui à ce qui fait particulièrement l'objet de cette solennité, les prix obtenus par vos enfants.

Les prix, messieurs, sont de deux espèces: les uns assignés d'après les compositions de chaque mois, assurent à l'élève persévérant, une infaillible récompense; les autres, gagnés dans un concours à la fin de l'année et remportés par une seule composition, ont pour résultat de stimuler les élèves faibles; ceux même qui, au commencement des cours, restent au dernier rang, et que de malheureux succès pourraient abattre, ne se laissent plus aller au découragement, lorsqu'ils savent que la continuité de leurs efforts leur promet au bout de la carrière, une palme qui semble fuir l'élève trop confiant dans ses forces, mais que le travail et l'application ne disputent jamais en vain.

Les avantages des prix du concours sont sensibles pour tout le monde, chaque année en constate les heureux effets; ils seraient plus grands encore, messieurs, si ce concours avait un champ plus vaste, si tous les élèves des établissements d'instruction moyenne de la ville étaient appelés à y prendre part. Déjà le collège a émis ce vœu, dans un tems où nos études se relevaient à peine du coup que leur avait porté la mesure qui rendait les cours facultatifs. Un pareil défi n'était peut-être pas alors donné de générosité; car si un petit nombre de bons élèves nous inspirait quelque confiance dans l'issue du concours, nous avions surtout en vue de réveiller chez les autres le désir de se distinguer, et de les aiguillonner par l'espoir de vaincre dans une plus éclatante solennité, qui devait encore rehausser à leurs yeux l'honneur de la victoire.

Un dernier prix, plus flatteur, plus honorable encore, établit, pour ainsi dire, un concours permanent entre les élèves d'une même classe; il les oblige à étendre leur instruction au-delà du cercle des cours obligatoires, à suivre, chacun selon son degré d'avancement et son intelligence, le plus possible, des cours facultatifs. Le prix de mérite se décerne à l'élève qui a le plus de succès dans les branches variées dont se compose pour chaque classe l'enseignement du collège. Pour y atteindre, messieurs, il faut un travail non interrompu, une constance de tous les jours, de tous les instants, une volonté que rien ne rebute et qui ne se relâche jamais; aussi est-ce avec bonheur que nous apprécions la possibilité de vous faire connaître que, cette année, six élèves l'ont obtenu, et qu'un assez grand nombre en ont approché.

En quatrième française, un enfant, venu longtemps après la rentrée des cours, dans une classe où il comptait plus de quatre vingt rivaux, a été jugé digne de cette distinction. En troisième française, un autre enfant, déjà couronné l'année dernière au concours des écoles communales, a justifié ses premiers succès et accru les espérances qu'il avait fait naître.

J'insiste particulièrement sur ces deux élèves, parce qu'ils appartiennent aux classes françaises, qu'ils ont plus de difficultés qu'à d'autres à obtenir dans les sciences des nominations qui sont presque toujours le partage des élèves des classes latines, que nous attachons une extrême importance à l'étude des mathématiques, que le prix de mérite n'échappe guère à

de très bons sujets que par leur négligence sur cette partie qu'enfin les succès dont je fais ici mention prouvent avec quel zèle on s'en occupe.

C'est néanmoins cette étude qui est restée la plus longtemps souffrante. C'est, messieurs, que toute favorable qu'ait été l'influence de la mesure qui rétablissait des cours obligatoires, le mal produit par celle qui rendait les cours facultatifs, n'a pu être réparé sur le champ; il a fallu que le temps nous vint en aide, pour guérir une plaie aussi vive, et c'est seulement de cette année qu'elle disparaîtra tout à fait.

L'amélioration manifeste qui se fait sentir dans l'étude des mathématiques, est due en grande partie, l'équité veut que je le dise, au zèle infatigable, à l'excellente méthode du professeur d'arithmétique, cette base fondamentale sur laquelle repose toute la science. M. Falisse donne à ses élèves les soins les plus assidus; aussi, messieurs, après l'examen le plus rigoureux, cinq seulement ont-ils été ajournés, et il n'y a pas de doute qu'à la rentrée ils ne soient en état de satisfaire pleinement au nouvel examen qu'ils devront subir.

Permettez-moi, messieurs, d'ajouter encore un mot, et de me réjouir avec vous du mouvement qui, depuis peu, s'est opéré dans les esprits, de la tendance générale aux bonnes études, qui s'est hautement révélée, du retour évident qui a lieu vers les établissements publics. Le collège de Liège n'a pas été des derniers à s'en apercevoir; resté presque seul debout au milieu des orages politiques, en dépit des attaques de tout genre auxquelles il a été en butte, il recueille les fruits de sa persévérance; il a maintenant le sentiment de sa force, qu'il tire surtout de l'appui de l'administration communale et de tous les hommes éclairés. Le Roi lui-même a bien voulu lui accorder son suffrage, témoigner aux professeurs qui ont l'honneur de l'entendre, l'estime qu'il fait des services rendus à l'enseignement, et son désir d'assurer, par une forte organisation, une incontestable prééminence aux établissements publics.

M. Jamme, notre estimable bourgmestre, a adressé ensuite aux élèves, et aux parents une allocution pleine de bienveillance et de bons conseils. Pour nous, nous avons été d'autant plus touchés des intentions de M. Jamme en cette circonstance, qu'il a parlé à titre de père surtout, et n'a présenté de réflexions que celles qui lui suggéreraient sa propre expérience. Il a fait ressortir, avec l'expression d'une conviction profonde, les conséquences fâcheuses qu'entraîne souvent l'erreur où sont les parents de croire qu'ils ont accompli leur mission, quand ils ont envoyé leurs enfants au collège. Non, ce n'est pas assez, à-t-il dit, (et nous regrettons de ne pouvoir reproduire ses expressions), les faire encore que les parents stimulent sans cesse leurs enfants, les dirigent par une surveillance assidue, et entrent plus souvent en communication avec MM. les professeurs, car un accord parfait entre ces derniers et les parents, est indispensable pour le succès des études.

Les discours de MM. Jamme et Guillery ont été couverts d'applaudissements. La distribution des prix a terminé la séance.

Malgré l'étendue de la liste contenant les noms des élèves couronnés, nous croyons la matière assez intéressante pour la publier dans son entier.

LANGUES ANCIENNES.

Rhétorique. — Professeur, M. GUILLERY. M. Guillery, ayant son fils dans sa classe, a eu recours à l'obligeance de ses collègues, qui ont bien voulu donner les matières des compositions et assigner les places.

Prix de mérite. — Théodore Guillery, de Nivelles, externe.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. — Discours latin. Premier prix. — Théodore Guillery, déjà nommé. Second prix. — Félix Macors, de Liège, externe.

Premier accessit. — Henri Heuse, de Louvain, externe. Second accessit partagé. — Jules de Gheleke, d'Ypres, externe, et Gustave Guilmet, de Nivelles, pensionnaire.

Discours français. Premier prix. — Félix Macors, déjà nommé. Second prix. — Théodore Guillery, déjà nommé.

Premier accessit. — Gustave Guilmet, déjà nommé. Second accessit. — Léon Orban, de Liège, demi pensionnaire.

Vers latins. Premier prix. — Théodore Guillery, déjà nommé. Second prix. — Léon Orban, déjà nommé.

Premier accessit. — Gustave Guilmet, déjà nommé. Second accessit partagé. — Henri Heuse, déjà nommé, et Félix Macors, déjà nommé.

Langue grecque. Premier prix. — Félix Macors, déjà nommé. Second prix. — Théodore Guillery, déjà nommé.

Premier accessit. — Jules de Gheleke, et Gustave Guilmet, déjà nommés. Second accessit. — Léon Orban, déjà nommé.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. — Discours latin. Premier prix. — Théodore Guillery, déjà nommé. Second prix. — Gustave Guilmet, déjà nommé.

Premier accessit. — Léon Orban, déjà nommé. Second accessit. — Félix Macors, déjà nommé.

Discours français. Premier prix. — Félix Macors, déjà nommé. Second prix partagé. — Toussaint Adolphy, de Nancy, externe, et Théodore Guillery, déjà nommé.

Premier accessit. — Gustave Guilmet, déjà nommé. Second accessit. — Jules de Gheleke, déjà nommé.

Vers latins. Premier prix. — Nicolas Lupschen, de Bruxelles, externe. Second prix. — Théodore Guillery, déjà nommé.

Premier accessit. — Gustave Guilmet, déjà nommé. Second accessit. — Henri Heuse, déjà nommé.

Seconde classe. — Professeur, M. JEANNE. M. Jeanne, ayant son fils dans sa classe, a eu recours à l'obligeance

de ses collègues, pour donner les matières des compositions et assigner les places.

Prix de mérite. — Eugène Collinet, de Liège, externe.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Henri Marcotty, de Jemeppe, externe. Second prix. — Eugène Jeanne, de Liège, externe.

Premier accessit. — Auguste Demonceau, de Herve, externe. Second accessit. — Eugène Collinet, déjà nommé.

Version. Premier prix. — Auguste Demonceau, déjà nommé. Second prix. — Victor Lhoest, de Liège, externe.

Premier accessit partagé. — Eugène Collinet, déjà nommé, et Henri Marcotty, déjà nommé. Second accessit. — Constantin Lhermitte, de Hotton, externe.

Vers latins. Premier prix. — Eugène Collinet, déjà nommé. Second prix. — Victor Lhoest, déjà nommé.

Premier accessit partagé. — Auguste Demonceau, déjà nommé, et Victor Hénaux, de Liège, externe. Second accessit. — Ferdinand Bleyfuez, de Dison, externe.

Langue grecque. Premier prix. — Henri Marcotty, déjà nommé. Second prix. — Eugène Jeanne, déjà nommé.

Premier accessit partagé. — Victor Hénaux, déjà nommé, et Victor Lhoest, déjà nommé. Second accessit partagé. — Eugène Collinet, déjà nommé, et Alphonse Leroy, de Liège, externe.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Eugène Jeanne, déjà nommé. Second prix. — Henri Marcotty, déjà nommé.

Premier accessit partagé. — Eugène Collinet, et Victor Lhoest, déjà nommés. Second accessit partagé. — Auguste Demonceau, et Victor Hénaux, déjà nommés.

Versions. Premier prix. — Auguste Demonceau, déjà nommé. Second prix. — Eugène Collinet, déjà nommé.

Premier accessit. — Victor Hénaux, déjà nommé. Second accessit. — Ferdinand Bleyfuez, déjà nommé.

Vers latins. Premier prix. — Auguste Demonceau, déjà nommé. Second prix. — Victor Hénaux, déjà nommé.

Premier accessit. — Gustave Mottard, demi-pensionnaire. Second accessit partagé. — Ferdinand Bleyfuez, et Victor Lhoest, nommés.

TROISIÈME CLASSE. — Professeur, M. Jacques. Prix de mérite. — Louis Borguet, pensionnaire.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Barthélemi Borlée, de Huy, pensionnaire. Second prix partagé. — Théophile Demarteau, de Liège, externe, et Léon Wodon, de Dinant, externe.

Premier accessit. — Jules Guillery, de Nivelles, externe. Second accessit. — Louis Borguet, déjà nommé.

Version. Premier prix. — Jules Guillery, déjà nommé. Second prix. — Louis Borguet, déjà nommé.

Premier accessit. — Barthélemi Borlée, déjà nommé. Second accessit. — Théophile Demarteau, déjà nommé.

Langue grecque. Premier prix partagé. — Barthélemi Borlée, déjà nommé, et Théophile Demarteau, déjà nommé. Second prix. — Louis Borguet, déjà nommé.

Premier accessit. — Jules Guillery, déjà nommé. Second accessit partagé. — Nicolas Aniaux, de Liège, externe, et Adolphe Guilmet, de Jehay, pensionnaire.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Léon Wodon, déjà nommé. Second prix. — Jules Guillery, déjà nommé.

Premier accessit. — Louis Borguet, déjà nommé. Second accessit partagé. — Théophile Demarteau, déjà nommé, et Gustave Soelmanns, de Diel, externe.

Version. Premier prix. — Louis Borguet, déjà nommé. Second prix. — Barthélemi Borlée, déjà nommé.

Premier accessit. — Adolphe Guilmet, déjà nommé. Second accessit. — Jules Guillery, déjà nommé.

QUATRIÈME CLASSE. — Professeur, M. GUILKERS. Prix de mérite. — Frédéric Eymael, de Liège, externe.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Frédéric Eymael, déjà nommé. Second prix. — Barthélemi Donnay, de Liège, externe.

Premier accessit partagé. — Lucien Constant, de Marche, externe; et Emile Houyet, de Liège, demi pensionnaire. Second accessit. — Jean Bamps, de Hasselt, pensionnaire.

Version. Premier prix. — Frédéric Eymael, déjà nommé. Second prix. — Adolphe Devaux, de Liège, externe.

Premier accessit partagé. — Barthélemi Donnay, et Emile Houyet, déjà nommés. Second accessit partagé. — Jean Bamps, et Lucien Constant, déjà nommés.

Langue grecque. Premier prix. — Jean Bamps, déjà nommé. Second prix. — Lucien Constant, déjà nommé.

Premier accessit. — Barthélemi Donnay, déjà nommé. Second accessit partagé. — Frédéric Eymael, et Emile Houyet, déjà nommés, et Lucien Renard, de Liège, externe.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Barthélemi Donnay, déjà nommé. Second prix. — Lucien Constant, déjà nommé.

Premier accessit. — Bamps, déjà nommé. Second accessit. — Frédéric Eymael, déjà nommé.

Version. Premier prix. — Barthélemi Donnay, déjà nommé. Second prix. — Frédéric Eymael, déjà nommé.

Premier accessit. — Adolphe Devaux, déjà nommé. Second accessit. — Lucien Constant, déjà nommé.

CINQUIÈME CLASSE. — Professeur, M. Thibaut. Le prix de mérite n'a pas été obtenu.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Pierre Kraus, de Hombourg, externe. Second prix partagé. — Jules Jeanne, de Liège, externe, et Joseph Naniot, de Liège, externe.

Premier accessit. — Paul Emile Wodon, de Dinant, externe. Second accessit partagé. — Victor Devaux, de Lamalle, pensionnaire, et Emile Thys, de Liège, externe.

Version. Premier prix. — Pierre Kraus, déjà nommé. Second prix. — Jules Jeanne, déjà nommé.

Premier accessit. — Joseph Naniot, déjà nommé. Second accessit partagé. — Louis Delbouille, de Liège, externe, et Félix Ledemant, de Charneux, externe.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. — Thème. Premier prix. — Pierre Kraus, déjà nommé.

Second prix. — Joseph Naniot, déjà nommé. Premier accessit partagé. — Léonce Digneffe, de Tirlumont, externe, et Jules Jeanne, déjà nommé.

Second accessit partagé. — Edmond Dechesne, de Liège, externe, et Louis Libert, de Liège, externe.

Version. Premier prix. — Pierre Kraus, déjà nommé. Second prix. — Louis Delbouille, déjà nommé.

Premier accessit. — Jules Jeanne, déjà nommé. Second accessit. — Emile Thys, déjà nommé.

LANGUES MODERNES. Rhétorique française. — Professeur, M. DE CHÉNEDELLÉ. Le prix de mérite n'a pas été obtenu.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. — Vétérans. Prix. — Henri Demeuse, de Milmonte, externe.

Nouveaux. Prix. — Joseph Dieudonné Herman, de Liège, externe. Premier accessit. — Auguste Ledouble, de La Haye, externe.

Second accessit. — Hyacinthe Smal, de Huy, externe. CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. Prix. — Joseph Dieudonné Herman, déjà nommé.

Premier accessit. — Auguste Ledouble, déjà nommé. Second accessit. — Alexandre Blochouse, de Mons, pensionnaire.

SECONDE FRANÇAISE. — Professeur, M. DEMARTEAU. Le prix de mérite n'a pas été obtenu.

TRAVAIL DE L'ANNÉE. Premier prix. — Epiphane Denis, de Liège, externe. Second prix. — Victor Coune, de Liège, externe.

Premier accessit partagé. — Nicolas Demarteau, de Liège, demi-pensionnaire, et Louis Reuleaux, de Liège, externe. Second accessit. — Jacques Rossay, de Glons, externe.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. Premier prix. — Nicolas Demarteau, déjà nommé. Second prix. — Epiphane Denis, déjà nommé.

Premier accessit. — Joseph Nysten, de Liège, externe. Second accessit partagé. — Victor Coune, et Louis Reuleaux, déjà nommés.

TROISIÈME FRANÇAISE. — Professeur, M. FALISSE. Prix de mérite. — Auguste Devivier, de Liège, externe.

Travail de l'année. Premier prix. — Auguste Devivier, déjà nommé. Second prix partagé. — Antoine Carlier, de Chénée, externe, et Jean Baptiste Lardinois, de Herve, externe.

Premier accessit. — François Delize, de Liège, externe. Second accessit partagé. — Gustave Masset, de Liège, externe, et Jules Wasseige, de Liège, externe.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. Premier prix. — Antoine Dupont, de Herstal, externe. Second prix. — Louis Erasme Lugers, de Niel, externe.

Premier accessit. — Antoine Carlier, déjà nommé. Second accessit partagé. — Auguste Devivier, déjà nommé, et Charles Thuillier, de Liège, externe.

Lecture méthodique. Premier prix. — Gustave Masset, déjà nommé. Second prix. — Emile Watrin, de Liège, externe.

Premier accessit. — Louis Erasme Lugers, déjà nommé. Second accessit. — Auguste Devivier, déjà nommé.

Quatrième française. — Professeur, M. DEMARTEAU. Prix de mérite. — Joseph Collette, de Herstal, externe.

Travail de l'année. Premier prix. — Joseph Collette, déjà nommé. Second prix. — Georges Sauvage, de Liège, externe.

Troisième prix. — Gérard Schless, de Xanten, demi-pensionnaire. Premier accessit. — Henri Van Wessem, de Venloo, pensionnaire.

Second accessit. — Rodolphe d'Andriesens, de Liège, externe. Troisième accessit. — Edouard Brahy, de Liège, externe.

CONCOURS DE LA FIN DE L'ANNÉE. Premier prix. — Joseph Collette, déjà nommé. Second prix. — Edouard Brahy, déjà nommé.

Troisième prix partagé. — Georges Sauvage et Henri Van Wessem, déjà nommés. Premier accessit. — Guillaume Wilgot, de Liège, externe.

Second accessit. — Emile Devaux, de Liège, externe. Troisième accessit partagé. — Rodolphe d'Andriesens et Gérard Schless, déjà nommés, et Emile Digneffe, de Nylissen, externe.

Lecture méthodique. Premier prix. — Georges Sauvage, déjà nommé. Second prix. — Edouard Brahy, déjà nommé.

Premier accessit. — Edouard Rosoux, de Liège, externe. Second accessit. — Emile Devaux, déjà nommé.

Les élèves Louis Billy et Jules Collinet, de Liège, externes, ayant déjà obtenu des nominations dans cette classe, n'ont pu concourir pour les prix; ils ont mérité une mention honorable.

LANGUE ALLEMANDE. — Professeur, M. JANSSENS. PREMIÈRE DIVISION. — Thème. Premier prix. — Nicolas Lupschen, déjà nommé.

Second prix partagé. — Félix Macors, déjà nommé, et Gérard Schless, déjà nommé. Premier accessit. — Léon Orban, déjà nommé.

Second accessit. — Théodore Guillery, déjà nommé. Version. Premier prix. — Léon Orban, déjà nommé.

Second prix. — Théodore Guillery, déjà nommé. Premier accessit partagé. — Nicolas Lupschen, Félix Macors, et Gérard Schless, déjà nommés.

Second accessit. — Gustave Guilmet, déjà nommé. DEUXIÈME DIVISION. — Thème. Premier prix. — Henri Marcotty, déjà nommé.

Second prix partagé. — Victor Hénaux, déjà nommé, et Eugène Jeanne, déjà nommé. Premier accessit. — Eugène Collinet, déjà nommé.

Second accessit. — Ferdinand Bleyfuez, déjà nommé. Version. Premier prix. — Ferdinand Bleyfuez, déjà nommé.

Second prix partagé. — Alphonse Leroy, et Henri Marcotty, déjà nommés. Premier accessit partagé. — Eugène Collinet, et Victor Hénaux, déjà nommés, et Alphonse Jobard, de Liège, externe.

Second accessit partagé. — Eugène Jeanne, déjà nommé, et Alexandre Renier de Liège, externe. TROISIÈME DIVISION. — Thème. Premier prix partagé. — Barthélemi Borlée, et Léon Wodon, déjà nommés.

Second prix. — Louis Borguet, déjà nommé. Premier accessit partagé. — Théophile Demarteau, déjà nommé, et Jean Michel Leen, de Peer, pensionnaire.

Second accessit partagé. — Auguste Devivier, Adolphe Guilmet, et Jean Baptiste Lardinois, déjà nommés; Guillaume Wilmolte, de Liège, externe. Version. Premier prix. — Barthélemi Borlée, déjà nommé.

Second prix partagé. — Louis Borguet, et Jean Baptiste Lardinois, déjà nommés. Premier accessit partagé. — Henri Chevrement, de Liège, externe, Erasme Lugers, et Léon Wodon, déjà nommés.

Second accessit partagé. — Théophile Demarteau, Auguste Devivier et Adolphe Guilmet, déjà nommés.

ECONOMIE POLITIQUE ET STATISTIQUE. — Professeur M. DE CHÉNEDELLÉ.

Prix. — Félix Macors, déjà nommé.
Premier accessit. — Toussaint Adolphy, déjà nommé.
Second accessit partagé. — Théodore Guillery, et Henri Heuse, déjà nommés.

HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE. — Professeur, M. Fassin.

PREMIERE DIVISION.
Premier prix. — Félix Macors, déjà nommé.
Second prix. — Gustave Guilmet, déjà nommé.
Premier accessit. — Henri Heuse, déjà nommé.
Second accessit. — Nicolas Rupschen, déjà nommé.

DEUXIEME DIVISION.
Premier prix. — Auguste Demonceau, déjà nommé.
Second prix. — Henri Marcotty, déjà nommé.
Premier accessit partagé. — Victor Henaux, déjà nommé, et Alphonse Leroy, déjà nommé.
Second accessit. — Eugène Collinet, déjà nommé.

TROISIEME DIVISION.
Premier prix. — Louis Borguet, déjà nommé.
Second prix. — Auguste Devivier, déjà nommé.
Premier accessit. — Erasmé Lugers, déjà nommé.
Second accessit. — Joseph Goethals, de Liège, externe.
Les élèves Barthélemi Borlée, et Théophile Demarteau, déjà nommés ayant obtenu des nominations dans cette classe l'année dernière, n'ont pu concourir pour les prix ; ils ont mérité une mention honorable.

QUATRIEME DIVISION.
Premier prix. — Frédéric Eymael, déjà nommé.
Second prix. — Jean Bamps, déjà nommé.
Premier accessit. — Antoine Devaux, de Lamalle, pensionnaire.
Second accessit partagé. — Adolphe Devaux, déjà nommé, et Antoine Dupont, déjà nommé.

Cinquième division.
Premier prix. — Victor Devaux, déjà nommé.
Second prix partagé. — Joseph Collette, déjà nommé, et Antoine Raikem, de Liège, externe.
Premier accessit. — François Jonghen, de Liège, externe.
Second accessit partagé. — Alfred Lambinon, de Liège, demi pensionnaire, et Jules Wasseige, déjà nommé.

Mathématiques.
Cours supérieur. — Professeur M. FORT.
Géométrie analytique, calcul différentiel, mécanique.
Premier prix partagé. — Théodore Guillery, et Léon Orban, déjà nommés.

Second prix. — Gustave Guilmet, déjà nommé.
Premier accessit. — Félix Macors, déjà nommé.
Second accessit. — Alexandre Blochouse, déjà nommé.

Trigonométrie et Stéréométrie.
Premier prix. — Théodore Guillery, déjà nommé.
Second prix. — Léon Orban, déjà nommé.
Premier accessit. — Félix Macors, déjà nommé.
Second accessit partagé. — Toussaint Adolphy, et Henri Demcuse, déjà nommés.

Géométrie élémentaire.
Premier prix. — Auguste Demonceau, déjà nommé.
Second prix. — Eugène Collinet, déjà nommé.
Premier accessit partagé. — Alphonse Leroy, déjà nommé, et Joseph Goethals, déjà nommé.

Second accessit. — Léonard Peck, de Liège, externe.
COURS INFÉRIEURS.
Algèbre. — Professeur, M. BOSSE.
Premier prix. — Louis Borguet, déjà nommé.
Second prix partagé. — Henri Chevremont, déjà nommé, et Auguste Devivier, déjà nommé.

Premier accessit partagé. — Barthélemi Borlée, déjà nommé, et Lucien Renard, déjà nommé.
Second accessit. — Jean Baptiste Lardinois, déjà nommé.

Arithmétique. — Professeur, M. FALISSE.
Première division.
Premier prix. — Jules Wasseige, déjà nommé.
Second prix partagé. — Lucien Constant, déjà nommé, et Gérard Schless, déjà nommé.

Premier accessit partagé. — Jean Bamps, déjà nommé, et Barthélemi Dopay, déjà nommé.
Second accessit partagé. — Adolphe Devaux, déjà nommé, et Frédéric Eymael, déjà nommé.

Seconde division.
Premier prix. — Antoine Raikem, déjà nommé.
Second prix. — Emile Thys, déjà nommé.
Premier accessit. — Guillaume Wilgot, déjà nommé.
Second accessit. — Emile Hénault, de Fallais, externe.

Troisième accessit. — Joseph Collette, déjà nommé.
Physique, chimie et histoire naturelle. — Professeur, M. BOSSE.
Premier prix partagé. — Henri Heuse, déjà nommé, et Léon Orban, déjà nommé.

Second prix. — Nicolas Lupschen, déjà nommé.
Premier accessit partagé. — Toussaint Adolphy, déjà nommé, et Félix Macors, déjà nommé.
Second accessit. — Alexandre Blochouse, déjà nommé.

Seconde division.
Premier prix. — Ferdinand Bleyfuez, déjà nommé.
Second prix. — Eugène Collinet, déjà nommé.
Premier accessit. — Gustave Mottard, déjà nommé.
Second accessit. — Henri Marcotty, déjà nommé.

CHIMIE — Première division.
Premier prix. — Auguste Demonceau, déjà nommé.
Second prix. — Nicolas Lupschen, déjà nommé.
Premier accessit. — Félix Macors, déjà nommé.
Second accessit. — Théodore Guillery, déjà nommé.

Seconde division.
Premier prix. — Eugène Collinet, déjà nommé.
Second prix. — Ferdinand Bleyfuez, déjà nommé.
Premier accessit. — Henri Marcotty, déjà nommé.
Second accessit. — Mathieu Lamarche, de Liège, externe.

HISTOIRE NATURELLE. — Première division.
Premier prix. — Henri Heuse, déjà nommé.
Second prix. — Léon Orban, déjà nommé.
Premier accessit. — Nicolas Lupschen, déjà nommé.
Second accessit. — Félix Macors, déjà nommé.

Seconde division.
Premier prix. — Eugène Collinet, déjà nommé.
Second prix. — Mathieu Lamarche, déjà nommé.
Premier accessit. — Gustave Mottard, déjà nommé.
Second accessit. — Joseph Herman, déjà nommé.

Tenue des livres. — Professeur, M. BOSSE.
Prix partagé. — Henri Chevremont, déjà nommé, et Lucien Renard, déjà nommé.
Accessit. — Simon Libert, de Liège, externe.

Dessin. — Professeur, M. HONORÉ.
4^e classe. — Figure.
Premier prix. — Jules de Cheleke, déjà nommé.
Accessit. — Théophile Demarteau, déjà nommé.

2^e Division. — Dessin d'après l'académie.
Premier prix. — Nicolas Lupschen, déjà nommé.
Second prix. — Auguste Mouton, de Liège, externe.
Accessit. — Victor Lhoest, déjà nommé.

3^e Division. — Tête nue de face.
Premier prix. — Jean Michel Leen, déjà nommé.
Second prix. — Alexandre Youé, de Liège, externe.
Premier accessit. — Alexandre Blochouse, déjà nommé.
Second accessit. — Ferdinand Renard, de Liège, externe.

4^e division. — Tête de profil.
Premier accessit. — Frédéric Eymael, déjà nommé.
Second accessit. — Gustave Mottard, déjà nommé.

2^e classe. — Ornement.
1^{re} division.
Premier prix. — Jean Gaede, de Liège, externe.
Second prix partagé. — Hyacinthe Guillaume, de Liège, externe, et Erasmé Dumont, de Horion-Hozémont, externe.

Premier accessit. — Adolphe Guilmet, déjà nommé.
Second accessit. — Victor Coune, déjà nommé.

2^e Division.
Premier prix. — Hubert Sarton, de Liège, externe.
Second prix. — Pierre Dehousse, de Liège, externe.
Premier accessit partagé. — Erasmé Lugers, déjà nommé et Pierre Dawance, de Seraing, externe.

Second accessit partagé. — Joseph Collette et Henri Van Wessem, déjà nommés.

TROISIEME CLASSE. — Paysage.
Première division.
Premier prix. — Antoine Dupont, déjà nommé.
Second prix. — Frédéric Gaede, de Liège, déjà nommé.
Premier accessit. — Louis Reuleaux, déjà nommé.
Second accessit. — Jean Bamps, déjà nommé.

2^{me} division.
Second prix. — Théodore Guillery, déjà nommé.
Accessit. — Théodore Gysseleek, de Liège, pensionnaire.

QUATRIEME CLASSE. — Architecture.
Prix. — André Serwir, de Tignée, externe.
Accessit. — Alexandre Renier, déjà nommé.

PENSIONNAT. — Etude de la religion.
ATMOSPHÈRE. — M. l'abbé Pisart. — Première division.
Premier prix. — Jean Michel Leen, déjà nommé.
Premier accessit. — Gustave Guilmet, déjà nommé.
Second accessit. — Antoine Devaux, déjà nommé.

2^{me} division.
Premier prix. — Emile Houyet, déjà nommé.
Second prix. — Auguste Descamp, de Liège.
Premier accessit. — Alfred Lambinon, déjà nommé.
Second accessit. — Antoine Guelckers, de Maestricht.

ANNONCES.

A LOUER pour le 1^{er} octobre prochain une maison, Quai de la Sauvenière, n° 807. 1570

QUARTIER à LOUER, rue devant la Madelaine, n° 273.

Un BON COMPOSITEUR peut se présenter au bureau de cette feuille.

LE VENDREDI 15 septembre 1837, à 11 heures il sera vendu aux enchères, par le ministère et en l'étude de M^e DUSART, notaire, une bonne maison sise à Liège rue Hors Château n° 434. 1575

INSTITUTION PRIMAIRE,

ÉTABLIE A LIEGE, PLACE ST PAUL, N° 56, Sous la direction de

M. J. Lenoir et L. Malchair.

L'instruction après avoir été longtemps le partage exclusif d'un petit nombre de personnes, est enfin devenue une nécessité pour tout le monde. A Liège cette vérité est généralement sentie, et un grand nombre d'établissements se sont élevés pour satisfaire aux nouvelles exigences de l'époque. Cependant nous croyons que, quant à l'instruction primaire, ces établissements sont encore insuffisants pour répondre aux besoins d'une population de soixante mille habitants.

Ces considérations nous ont déterminés à fonder une nouvelle institution primaire, où les garçons seront préparés aux études moyennes, et dans laquelle les jeunes filles recevront une instruction assez étendue pour les préparer aux différentes professions qu'elles seront appelées à remplir dans la société.

Une expérience acquise par une longue pratique, l'étude constante des bonnes méthodes d'enseignement, un personnel nombreux et bien choisi, et le concours d'une commission composée d'hommes éclairés qui veulent bien nous aider de leurs lumières et de leurs conseils, telles sont les garanties que nous offrons avec confiance aux parents qui voudront bien nous charger de l'éducation de leurs enfants.

Objets de l'enseignement :

- POUR LES GARÇONS. 1. La religion. 2. La lecture. 3. L'écriture. 4. Le français. 5. Le calcul avec ses applications. 6. Les éléments d'algèbre et de géométrie. 7. La géographie. 8. Les éléments d'histoire et de mythologie. 9. L'art de lire à haute voix. 10. Le dessin. 11. Les éléments de physique. 12. La tenue des livres. 13. Le chant.

L'établissement sera ouvert le 2 octobre prochain. Le prix est de quinze francs par trimestre, payable par anticipation. S'adresser pour faire inscrire les élèves, rue Derrière Saint-Paul, n° 156, où les parents peuvent prendre connaissance du règlement d'ordre intérieur et recevoir tous les renseignements qu'ils pourraient désirer. 1573

Institut d'Éducation

LES DEMOISELLES.

DIRIGÉ PAR Mlle DURANT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, LOCAL DE L'ANCIEN CONSERVATOIRE.

Cet établissement convient aux jeunes personnes, quelle que soit la carrière qu'elles doivent parcourir. L'éducation n'y est jamais séparée de l'instruction proprement dite. La directrice et sa secourante s'appliquent à donner à leurs élèves, les notions de ce qui est bien, de ce qui est juste, et une pratique de tous les instans, leur fait acquérir l'habitude de l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Les principes religieux y sont exposés dans des leçons spéciales. Les branches particulières d'instruction, sont : la lecture, la diction, l'écriture, la langue française dans sa plus grande étendue, la langue allemande, la géographie et l'histoire, (l'ancienne et la moderne), l'arithmétique, la tenue des livres et généralement ce qui a rapport au commerce ; enfin les travaux à l'aiguille.

L'art du dessin y est cultivé avec soin (professeur Mme VAN MARCK), et la rétribution n'est que de deux francs par mois. (Les élèves peuvent ne pas suivre ce cours.)

PRIX : 10 francs par mois, payables par trimestre, et d'avance. 1571

Le LUNDI 18 septembre 1837, à 11 heures, M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude rue Féronstrée, UNE BELLE ET GRANDE MAISON, avec cours, jardin, écurie, etc., située rue d'Amay, n° 653, à Liège.

Il y a facilité et sécurité pour acquérir. S'adresser audit notaire, pour voir la MAISON et les conditions. 1676

VENTE A SOUMAGNE.

LES HÉRITIERS de la dame Judith BODSON, décédée veuve du Sr. Gérard MIDROLET, FERONT PROCÉDER,

Le mardi 5 septembre 1837, à 2 heures de relevée ;

En la demeure à Soumagne du Sr. Vincent LAMARCHE, par devant M. le JUGE-de-PAIX du canton de Fléron et par le ministère de M^e LEGRAND, notaire,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES : D'UNE FERME

Sise à Bois-l'Évêque, commune de Soumagne ;

Se composant de bâtiment d'habitation et d'exploitation avec jardin, prairie et terre formant un ensemble de 531 ares 78 centiares qu'occupe le Sr. Nicolas Bottin au prix annuel de fr. 700.

ET D'UNE PETITE MAISON avec jardin, même lieu et commune.

Aux charges, clauses et conditions dont on peut prendre connaissance en l'étude dudit notaire, à Soumagne. 1565

BOURSES.

Table with columns for COURS, BRUXELLES, LE 21 AOUT. Lists various financial instruments and their prices.

VIENNE, LE 12 AOUT.

Métalliques, 105 5/16. — Actions de la Banque, 1381 1/2.

MARCHÉ DE LIEGE DU 21 AOUT 1837.

Froment vieux, l'hectolitre, 16 5/8. Seigle vieux, id., 12 4/4.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.